

Moyens de paiement

Mise à jour
22 mai 2026

Moyens de paiement acceptés :

- Chèque, Espèces et Virement
- ~~carte bancaire~~

Financements particuliers :



- **Le permis citoyen** symbole d'engagement entre les jeunes et leur ville, c'est une aide financière que certaines municipalités mettent en place (comme Villabé par exemple). Rapprochez-vous de l'Espace Jeunesse de votre mairie pour vérifier les modalités et le montant.



- **Chèque permis de conduire de la région Ile-de-France** notre établissement est partenaire de cette opération, sous réserve d'éligibilité (montant max de l'aide 1.000 euros). Démarches à faire sur l'application LABAZ sur votre téléphone. Attention la Région a suspendu l'aide à partir du 22 mai 2026. Réouverture de l'aide à l'automne 2026.



- **Compte personnel de Formation (CPF)** notre établissement est certifié Qualiopi et permet le financement via votre compte personnel de formation. Des démarches d'enregistrement sont à réaliser de votre côté, vérifier l'éligibilité de votre projet. De nouvelles règles sont applicables depuis le 20 février 2026, (montant max mobilisable 900 euros). Nous consulter pour la mise en oeuvre de ce financement.
<https://www.moncompteformation.gouv.fr>



- **Aide au financement par les OPCO** la certification Qualiopi permet aussi le recours au soutien financier qu'un OPCO peut apporter aux entreprises pour les aider à couvrir les coûts liés à la formation de leurs collaborateurs. Ce financement peut prendre en charge tout ou partie des frais pédagogiques ou des rémunérations,



- **Dispositif "Permis à 1 euro par jour"** l'état a mis en place cette aide en partenariat avec les banques pour aider les jeunes âgés de 15 à 25 ans éligibles. Il s'agit d'un prêt de 1200 euros maximum et l'état paie les intérêts du crédit.

Concernant les aides au financement du permis de conduire :
Consultez bien les règles d'éligibilité directement sur les sites dédiés de la Région, de votre ville et du CPF et non auprès de gens mal renseignés.